



Centre jeunesse
Chaudière-Appalaches



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

BILAN ANNUEL 2007-2008 DE LA DIRECTRICE DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Lévis, le 9 juin 2008 — La directrice de la protection de la jeunesse au Centre jeunesse Chaudière-Appalaches (CJCA), M^{me} Diane Lafleur, dresse aujourd'hui son bilan annuel 2007-2008.

Pour une deuxième année consécutive, c'est une diminution des signalements retenus à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) de notre région d'environ 9 % que nous pouvons observer. En 2007-2008, le nombre de signalements retenus aux services de protection de la jeunesse de notre région a été de 1628 comparativement à 1784, en 2006-2007. « Même si une baisse est constatée depuis deux ans, il est trop tôt pour dégager une tendance », a tenu à préciser M^{me} Lafleur. (voir tableau en annexe)

Par ailleurs, pendant la dernière année, beaucoup d'efforts ont été investis dans l'implantation des modifications à la *Loi sur la protection de la jeunesse* entrées en vigueur le 9 juillet 2007. Près de 1000 personnes ont été formées sur les changements à la Loi, bien sûr parmi nos intervenants mais aussi parmi nos partenaires comme les centres de santé et de services sociaux, les commissions scolaires, les services policiers, le milieu juridique et les organismes communautaires de la région.

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, 5 ans plus tard

La directrice de la protection de la jeunesse, M^{me} Lafleur a également, en tant que directrice provinciale, la responsabilité de l'application de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA). Cette loi fédérale, entrée en vigueur en avril 2003, a remplacé la *Loi sur les jeunes contrevenants*.

Cinq ans après l'application de cette loi, M^{me} Lafleur tient à rappeler qu'elle permet un système de justice distinct pour les 12 à 18 ans, ce qui est essentiel. Pour la majorité des jeunes contrevenants qui ont commis des gestes de « délinquance commune » comme du vandalisme, des vols simples ou possession de drogues, les mesures extrajudiciaires de la LSJPA permettent aux jeunes de réparer leurs erreurs et par le fait même de les responsabiliser sans avoir à comparaître au tribunal. Pour ce faire en Chaudière-Appalaches, en collaboration avec les organismes de justice alternative, une place importante est accordée aux victimes et aux torts que le délit commis par le jeune a causés sur eux. Le jeune est ainsi plus conscient de l'impact de son geste. Ce système distinct de celui des adultes permet ainsi pour cette catégorie de contrevenants, vu leur âge et leur niveau de maturité, de les réhabiliter afin qu'ils deviennent des adultes responsables.

De plus, l'efficacité du modèle québécois d'intervention basé sur l'évaluation de chacun des adolescents et de leur situation, visant à déterminer la bonne mesure au bon moment a été prouvé. Ainsi, pour deux jeunes qui commettent un même délit, des mesures différentes peuvent être proposées répondant aux besoins de réadaptation de chacun et à leur niveau de délinquance. Les derniers chiffres de Statistiques Canada, datant de 2006 appuient cette thèse. Ils révèlent une hausse de criminalité chez les jeunes dans toutes les provinces à l'exception du Québec.

Cependant, M^{me} Lafleur se dit inquiète des critères restrictifs de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* concernant les placements en mise sous garde en centre de réadaptation car ils ne peuvent être ordonnés que pour des motifs graves et bien particuliers. Par conséquent, certains jeunes délinquants, qui auraient besoin de l'encadrement de ce milieu spécialisé, se retrouvent en liberté, continuent à verser dans la criminalité et se structurent davantage dans la délinquance.

La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* a aussi permis de consolider certains programmes et d'en créer d'autres pour les jeunes contrevenants de Chaudière-Appalaches, notamment pour ceux qui ont des comportements délinquants importants, des troubles d'ordre sexuel, des problématiques de toxicomanie ou des comportements violents. Ces programmes se font en collaboration avec les partenaires.

De plus, le Centre jeunesse Chaudière-Appalaches a été novateur dans la mise sur pied de son programme de surveillance dans la collectivité pour les jeunes qui complètent le dernier tiers de leur peine chez-eux, après avoir vécu les deux premiers tiers en mise sous garde en centre de réadaptation. En effet, ce programme se fait sous la responsabilité des délégués à la jeunesse de notre service aux jeunes contrevenants, en collaboration avec les éducateurs de l'unité 7 « Le Boisé » de notre campus de réadaptation de Lévis qui travaillent ensemble avec engagement et rigueur. Les services policiers de la région sont aussi associés à ce programme. Le programme comprend des activités de surveillance (téléphones, visites), d'encadrement, d'aide et de suivi à partir d'un plan d'intervention et des activités de gestion des manquements, et ce, dans le but d'assurer la protection de la société et de responsabiliser les adolescents.

Un peu plus de 700 jeunes de la région ont fait l'objet d'une intervention en vertu de la LSJPA en 2007-2008.

Le bilan de tous les directeurs de la protection de la jeunesse du Québec peut être consulté pendant toute l'année à l'adresse suivante : www.acjq.qc.ca.

Annexe
SIGNALEMENTS RETENUS EN CHAUDIÈRE-APPALACHES
PAR PROBLÉMATIQUE ET PAR MRC en 2007-2008

	Négligence		Troubles de comportement		Abus physiques		Abus sexuels		Mauvais Traitements psychologiques (après le 9 juil 07)		Abandon		TOTAL	
	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008
TOTAL 2007-2008	628		326		342		189		136		7		1628	
% 2007-2008	38,6 %		20 %		21 %		11,6 %		8,4 %		0,4 %		100 %	
TOTAL 2006-2007	866		449		318		126				25		1784	
% 2006-2007	48,5		25,5 %		17,8 %		7,1 %				1,4 %		100 %	
Beauce-Sartigan	142	77	66	30	36	45	23	17	N/A	30	3	1	270	200
Bellechasse	64	52	26	27	31	30	14	15		11	1	0	136	135
Desjardins	103	112	62	58	47	55	17	28		14	2	1	220	268
Chutes-Chaudière	109	67	110	87	41	66	23	31		20	5	0	306	271
L'Amiante	112	67	57	29	46	31	19	18		9	5	0	212	154
Lotbinière	75	56	27	18	28	35	12	16		7	0	0	139	132
Robert-Cliche	39	23	23	14	10	8	8	8		7	0	0	81	60
L'Islet	44	23	20	10	15	11	15	12		4	0	2	79	62
Montmagny	65	41	15	14	20	18	8	9		12	0	0	117	94
Nouvelle-Beauce	48	25	33	15	25	21	14	15		5	0	0	103	81
Les Etchemins	34	41	11	11	16	14	8	12		4	0	1	60	83
Hors région	31	44	11	13	14	8	4	8		13	2	2	61	88

-30-

Source :
Geneviève Dion
Responsable des communications
Centre jeunesse Chaudière-Appalaches
418 837-1930 poste 209, 1-800-461-9331, poste 209, 418 254-0933 (cellulaire)
Genevieve_Dion_@ssss.gouv.qc.ca
www.cj12.qc.ca